

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fosia Clean Citro

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 146L

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Fosia Clean Citro

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jokisch GmbH	
	Germany	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	D-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
E-mail:	info@jokisch-fluids.de	
Interlocuteur:	Regulatory affairs	
E-mail:	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	
Service responsable:	Environmental Department	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro d'appel d'urgence (24h) + 33 1 72 11 00 03 (en, fr)**Information supplémentaire**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H336
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Orange, sweet, ext.

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fosia Clean Citro

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 146L

Page 2 de 11

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			50-100 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
8028-48-6	Orange, sweet, ext.			10-25 %
	232-433-8		01-2119493353-53	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H304 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
8028-48-6	232-433-8	Orange, sweet, ext.	10-25 %
	dermique: DL50 = 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg		

Information supplémentaireVerordnung (EG) Nr. 648/2004 über Detergenzien / Kennzeichnung der Inhaltstoffe
aliphatische Kohlenwasserstoffe (LIMONENE) 15% - 30%**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fosia Clean Citro

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 146L

Page 3 de 11

Après inhalation

EN CAS D'INHALATION: Appeler un médecin en cas de malaise. Veiller à un apport d'air frais. Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau.
Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Danger par aspiration:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Utiliser poudre d'extinction pour l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et inorganiques non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Utiliser un équipement de protection individuel. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une aération suffisante. Éloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.
Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fosia Clean Citro

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 146L

Page 4 de 11

l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage Voir section 8. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de brouillard d'huile. Utiliser un équipement de protection individuel Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Température de stockage conseillée : 10-40 °C

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Durée de stockage maximale : 3 Jahr

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fosia Clean Citro

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 146L

Page 5 de 11

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
8028-48-6	Orange, sweet, ext.			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	31,1 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	8,89 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	0,1858 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	7,78 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	4,44 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	0,0929 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	4,44 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
8028-48-6	Orange, sweet, ext.	
Eau douce		0,0054 mg/l
Eau de mer		0,00054 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,3 mg/kg
Sédiment marin		0,13 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fosia Clean Citro

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 146L

Page 6 de 11

quatre chiffres. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Types de filtre: A, B, E, K. Classe 1: Concentration maximale admissible de polluants dans l'air = 1000 ml/m³ (0,1 vol. -%); classe 2 = 5000 ml/m³ (0,5 vol. -%); classe 3 = 10000 ml/m³ (1,0 vol. -%).

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique Citron

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	nicht bestimmt
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	82 °C
Limite inférieure d'explosivité:	2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	12 vol. %
Point d'éclair:	13 °C
Température d'auto-inflammation:	425 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	nicht anwendbar
Viscosité cinématique:	non déterminé ASTM D 7042
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,8 g/cm ³

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion
non explosif.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides:	0,0
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Conditions à éviter: Wärme, Flamme, Funken

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Reaktion mit starken Oxidationsmittel Un risque de formation de mélanges explosifs vapeur-air subsiste même après usage jusqu'à complète évaporation des composants inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Eloigner toute source d'ignition.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fosia Clean Citro

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 146L

Page 7 de 11

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Les données se rapportent au composant principal.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
8028-48-6	Orange, sweet, ext.				
	orale	DL50 5000 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 5000 mg/kg	Lapin	ECHA	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Orange, sweet, ext.)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fosia Clean Citro

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 146L

Page 8 de 11

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
8028-48-6	Orange, sweet, ext.	2,78 - 4,88

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Code d'élimination des déchets - Produit

130899 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles usagées non spécifiées ailleurs; déchets non spécifiés ailleurs; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

1993 Entzündbarer flüssiger Stoff, N.A.G
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Orange, sweet, ext.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fosia Clean Citro

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 146L

Page 9 de 11

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

1L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

33

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Flammable Liquid, N.O.S
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Orange, sweet, ext.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Flammable Liquid, N.O.S

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Marine polluant:

yes

Quantité limitée (LQ):

1L

Quantité exceptée:

E2

Autres informations utiles (Transport maritime)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Flammable Liquid, N.O.S
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Orange, sweet, ext.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fosia Clean Citro

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 146L

Page 10 de 11

Matières dangereuses: Orange, sweet, ext.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Liquides inflammables

Kemler-Zahl: 33

EMS-Nummer: F-E,S-E

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 100 % (800 g/l)

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive E2 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15.

AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan),

ISHL (Japan), KECI (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fosia Clean Citro

Date de révision: 01.01.2024

Code du produit: 146L

Page 11 de 11

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
Repr. - Reproduktionstoxizität
Asp. Tox. - Aspirationstoxizität
Acute Tox. - Akute Toxizität
Aquatic Acute - Akute aquatische Toxizität
Aquatic Chronic - Chronische aquatische Toxizität
Eye Dam. - Augenschaden/-reizung
Eye Irrit. - Augenreizung
Skin Corr. - Ätzwirkung auf die Haut
Skin Irrit. - Hautreizung
Skin Sens. - Hautallergen
Resp. Sens. - Inhalationsallergen
STOT SE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - einmalige Exposition
STOT RE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - wiederholte Exposition
VOC - Flüchtige organische Verbindungen

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)